



Différence entre privé et privatif

Par **jacques22**, le **05/02/2016** à **11:32**

Bonjour,

J'ai acheté un logement traversant de plein pied dont je n'arrive pas à comprendre la consistance.

L'intérieur est-il privé?

Selon l'AG, j'ai ensuite deux terrasses qui seraient privées, puis d'un coté un emplacement goudronné et de l'autre un jardin prolongeant la terrasse de 3 m qui serait privatifs et enfin , d'un coté , un emplacement de parking de la copropriété à usage exclusif d'un PMR résidant dans mon logement PMR mais que pour le déchargement/chargement puisqu'il s'agit d'une zone piétonne.

Bien qu'handicapé, je ne suis pas PMR et aimerai disposé de l'ensemble.

Or, depuis le nouveau conseil syndical, je ne dispose plus de rien, les véhicules se garant sur ma terrasse en interdisant l'accès à mon entrée en détruisant systématiquement tout mon mobilier de jardin.

J'ai demandé au syndic de faire voter l'AG pour entériner cet état de fait (en espérant le contraire bien évidemment).

Il refuse au motif qu'une AG ne peut pas contester les droits de propriété mais il refuse aussi que contrairement à mes voisins je clôture quoique ce soit.

En outre, j'aurais un jardin privatif total de 35 m² qui n'en fait que 2 ou 3 m². Je suppose que c'est l'emplacement qui est soi disant à la copropriété qui complète l'ensemble pour 30 m²

Merci de me dire comment faire valoir mes droits de propriétés et sur quoi

Bonne journée.

Par **jacques22**, le **08/02/2016** à **09:34**

Bonjour,

Serait-ce un problème insoluble?

Cdlmt.